



Assurance contrat accident de la vie courente

Par **madega77**, le **16/04/2012** à **17:05**

bonjour ?

je vais essayer de m'expliquee le plus clairement possible?

Nous avons pris un contrat d'assurance sur les accident de la vie courente décé -invalidité ect.... ce contrat s'arrete a l'age de 65 ans. L'ors d'un passage a notre banque elle nous a prevenu que c'etait plus la peine de garder ce contrat puisque ca ne servais plus a rien - elle a donc arreter nos prelevents mensuel en mars . ce qui fait que depuis nos 65 ans) le compte continuer a etre debiter tous les mois nous avons (67 et 68)ans . puije demander d'etre rembourser .

avec tout mes remergements cordialement